

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2024/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 28 mars 2024**

**DCM N° 24-03-28-1**

**Objet : Installation de Conseillers Municipaux.**

**Rapporteur: M. le Maire,**

La liste « UTILE POUR METZ » dispose d'un siège laissé vacant consécutivement à la démission de M. Khalifé KHALIFE.

Par ailleurs, la liste « UNIS POUR METZ » dispose également d'un siège laissé vacant consécutivement à la démission de Mme Marina VERRONNEAU.

L'article L. 270 du Code Electoral stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte des deux installations de suivants de liste en qualité de Conseillers Municipaux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Electoral et notamment l'article L. 270,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-4,

**VU** le classement des listes « UTILE POUR METZ » et « UNIS POUR METZ » et déposées à la Préfecture de la Moselle lors des élections des 15 mars et 28 juin 2020,

**VU** le procès-verbal du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal et de l'élection M. Khalifé KHALIFE, en qualité de Premier Adjoint, élu sur la liste « UTILE POUR METZ »,

**VU** les sièges à pourvoir sur la liste « UTILE POUR METZ » et la liste « UNIS POUR METZ » suite aux diverses démissions intervenues,

**CONSIDERANT** que le Code Electoral commande à ce que ces sièges de Conseillers Municipaux vacants reviennent au suivant de la liste « UTILE POUR METZ » et au suivant de la liste « UNIS POUR METZ »,

**CONSIDERANT** les installations en conséquence des 2 suivants de liste en qualité de

Conseillers Municipaux,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**PREND ACTE** des installations en qualité de Conseillers Municipaux de la Ville de Metz de :

- M. Attila SAPCI
- Mme Christine PEPPOLONI

Service à l'origine de la DCM : Assemblées  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 16

**Décision : SANS VOTE**  
Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 28/03/2024

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240328-126888-DE-1-1  
N° de l'acte : 126888

Date de publication sur le site de la ville : 28/03/2024

Date certifié exécutoire : 28/03/2024

-----  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,